PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE
Marché Classifié

☒ Version projet Diffusion : ☐ restreinte ☒ DL

En bleu : Données du CEA	**En rose : Données du titulaire**

PCS n° :	Marché / Accord N° :

Indice	*Date de l'indice*	*Objet*
0	*Entrez une date*	Version initiale
1	*Entrez une date*	
2	*Entrez une date*	
3	*Entrez une date*	
4	*Entrez une date*	
5	*Entrez une date*	

Plans contractuels de sécurité liés au présent plan contractuel de sécurité :		
Cotraitance :		
Société :	Réf :	Date :
		Entrez une date
Sous-traitance :		
Société :	Réf :	Date :
		Entrez une date

PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE
Marché Classifié

☒ Version projet Diffusion : ☐ restreinte ☒ DL

Table des matières

1. SENSIBILITE ET LIEUX D'EXECUTION DE LA PRESTATION 3

2. IDENTIFICATION ET HABILITATION DES ENTREPRISES 5

2.1. En cas de GME 5

3. CAHIER DES PRESCRIPTIONS DE PROTECTION DU SECRET (CPPS) 6

Objet et présentation des travaux protégés 6

3.1. Synthèse de la prestation Classifiée. 6

3.2. Système d'information (informatique) 7

3.3. Transport, stockage d'informations, de documents ou d'objets 7

3.4. Accès au système d'information du CEA 7

3.5. Publication, communication, exposition, publicité 8

3.6. Achèvement des travaux 8

3.7. Sous-traitance : obligations du titulaire 8

3.8. Contrôles et inspections 8

4. FICHE DE RENSEIGNEMENT DU TITULAIRE ou du MANDATAIRE (si GME) 9

4.1. Système d'information du CEA 9

4.2. Système d'information du titulaire 10

5. LISTE DES DOCUMENTS ET OBJETS DR, S OU TS DETENUS PAR LE CEA ET MIS A LA DISPOSITION DU TITULAIRE SUR SITE 11

5.1. Liste de documents et objets Secret ou Très Secret ou DR Transmis au titulaire par le CEA 11

5.2. Aptitude Physique des locaux du Titulaire 12

6. LISTE DES DOCUMENTS ET OBJETS DR, S OU TS LIVRES PAR LE TITULAIRE AU CEA 12

7. FICHE DE RENSEIGNEMENT DU SOUS-TRAITANT 13

7.1. Système d'information du CEA 13

7.2. Système d'information du sous-traitant 14

8. ENGAGEMENT 14

8.1. Engagement du titulaire 14

9. FICHE DE CLOTURE DU PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE (FICPCS) 16

PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE
Marché Classifié

☒ Version projet Diffusion : ☐ restreinte ☒ DL

1. SENSIBILITE ET LIEUX D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Niveau de classification du marché :	Marché avec accès (aux ISC) :	Marché avec détention (d'ISC) :	Niveau de détention (d'ISC) :	☐ Spécial France
☒ Secret ☐ Très secret	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☒ Non	☐ Secret ☐ Très secret Niveau de protection hors ISC ☒ DR ☐ Confidentiel personnel ☐ Sensible	Dans la mesure où le marché porte la mention complémentaire « Spécial France » au sens de l'IGI 1300, le Titulaire s'engage à s'y conformer. Le Titulaire doit être une société de nationalité française et le Titulaire s'engage, en particulier, pour toute la durée du marché et à n'affecter aux prestations concernées que du personnel de nationalité française dans les conditions définies ci-après. Intervention CEA DAM « CAD » ☒ OUI ☐ NON MDS ☐ OUI ☒ NON

Nom de l'entreprise titulaire : Numéro RCS : Nom du dirigeant : Nom et courriel de l'officier de sécurité : Groupement Momentané d'Entreprises (GME) ☐ Oui ☐ Non Nom du Mandataire : Non du/des Cotraitant(s) :	Emetteur : (CEA/Centre/Direction/Institut/Dpt/Service/Labo) DG/CEACAD/DSTG/STL/GTP Référence du marché/accord : Indice de l'annexe: à faire évoluer à chaque version (initiale et ultérieure) du plan contractuel de sécurité

Objet de la prestation : **Contrats petits travaux : Lot 4 serrurerie et gestion des clefs**

Durée prévisionnelle du marché (ferme et optionnelle) : 48 Mois

Date de début de marché :
(à renseigner à la signature du marché)

Sous-traitants : ☐ Oui (avec l'accord préalable du CEA) ☒ Non
(Préciser le périmètre) :

Accès au système d'information du CEA : ☒ Oui ☐ Non
Sensibilité maximum des documents ou objets consultables sur le site du CEA : DR
Sensibilité maximum des documents ou objets transmis par le CEA : DR
Sensibilité maximum des documents ou objets livrés par le Titulaire au CEA : DR
Prestations sur site CEA : ☐ Non ☐ Oui (partiellement) ☒ Oui (totalement)

Conditions particulières d'exécution :

PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE
Marché Classifié

☒ Version projet Diffusion : ☐ restreinte ☒ DL

Prestations	Réalisée par	Lieu de la prestation	Niveau de protection ou classification	Niveau de protection des locaux requis S / TS	Commentaires
Travaux de serrurerie sur des locaux banalisés	Titulaire	Tous bâtiments	DL	DR	
Travaux de serrurerie sur des locaux sensibles ou abritant, avec mesure d'accompagnement systématique	Titulaire	Tous bâtiments	DR/S	S	------ Niveau d'habilitation requis : SECRET par agrégation d'informations
Gestion organigrammes des clefs et support aux installation pour définir le besoin dans un local sécurisé dédié	Titulaire	Local mis a disposition par le CEA	DR	DR	
Gestion du stock des clefs et cylindres dans un local sécurisé dédié	Titulaire	Local mis a disposition par le CEA	DR	DR	

2. IDENTIFICATION ET HABILITATION DES ENTREPRISES

Indiquer dans l'ordre : le Titulaire puis les sous-traitants désignés et le cas échéant en cas de GME le(s) cotraitant(s) et les sous-traitants désignés.
Le Titulaire indique les références de l'habilitation déjà obtenue ou de la demande en cours.

SOCIETE	Niveau d'habilitation	Aptitude physique des locaux obtenue (référence)	Date de péremption de la référence concernant la décision d'habilitation
	Choisissez		Entrez une date
	Choisissez		Entrez une date
	Choisissez		Entrez une date
	Choisissez		Entrez une date
	Choisissez		Entrez une date

2.1. En cas de GME

☒ Si non concerné, cochez cette case

SOCIETE	Niveau d'habilitation	Aptitude physique des locaux obtenue (référence)	Date de péremption de la référence concernant la décision d'habilitation
MANDATAIRE	Choisissez		Entrez une date
COTRAITANT 1	Choisissez		Entrez une date
COTRAITANT 2	Choisissez		Entrez une date
SOUS-TRAITANT 1	Choisissez		Entrez une date
SOUS-TRAITANT 2	Choisissez		Entrez une date

A reproduire autant que de besoin, pour les cotraitants et/ou les sous-traitants devant détenir des ISC.

3. CAHIER DES PRESCRIPTIONS DE PROTECTION DU SECRET (CPPS)

Objet et présentation des travaux protégés

Le plan contractuel de Sécurité (PCS) a pour but de préciser au Titulaire du marché les mesures qu'il lui appartient de mettre en œuvre pour assurer la protection des informations ou supports classifiés qu'il aura à connaître et / ou à détenir au titre du marché du CEA.
Les niveaux de classification prescrits ci-après s'appliquent aux éléments à élaborer (documents) ou à développer (matériels, logiciels…).
Le fait qu'une information ne porte pas de mention de classification ne signifie pas que sa diffusion publique soit automatiquement autorisée. Les niveaux de classification retenus ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord du CEA (autorité contractante).

Protection des locaux
Lorsque que le marché est classifié sans détention, le Titulaire ne détient pas dans ses locaux d'information classifiée.
En revanche, lorsque que le marché est classifié avec détention, le Titulaire est tenu de mettre en œuvre dans ses locaux des mesures de protection physique spécifiques. Le CEA vérifie la protection physique des locaux avant toute exécution de la prestation nécessitant la détention des Informations ou supports classifiés et l'avis d'« aptitude physique des locaux à détenir des Informations ou supports classifiés » délivrée par le service enquêteur.

3.1. Synthèse de la prestation Classifiée.

- **Réalisation de travaux de pose de cylindres, gestion du stock et gestion des organigrammes des clés. Les organigrammes officiels sont ceux gérés par les fabricants.**

- **Les organigrammes secondaires des clés sont gérés et stockés sur un PC CEA dédié non raccordé au réseau informatique du CEA. Ce PC et le stock de clés sont implantés dans un local dédié sécurisé mis à disposition par le CEA (bat.164 locaux 18 et 19).**

- **L'organisation de la gestion, des commandes, du suivi est définit dans la : « Procédure de gestion des clefs /cadenas / passes » Référence technique : DG/CEACAD/DSTG/STL/PROC-23-055**

- **Assistance à l'exploitation dans le cadre d'un dépannage de portes lourdes et accès protégés (ces interventions sont effectuées à la demande et avec accompagnement des exploitants).**

Le niveau Secret est requis par agrégation d'informations, notamment le principe de gestion et de localisation des clés de tout le centre et pour l'accès aux locaux sensibles.

Le titulaire et les intervenants travaillant dans ce périmètre devront avoir fait l'objet d'une habilitation de niveau 'Secret'.

3.2. Système d'information (informatique)

Les systèmes d'information utilisés pour élaborer, traiter, stocker, acheminer, présenter ou détruire des informations classifiées, ou sensibles devront répondre aux exigences de la réglementation et en particulier à :

- L'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale ;
- L'instruction interministérielle n°901/SGDSN/ANSSI relative à la protection des systèmes d'information sensibles

A ce titre, le Titulaire s'engage à n'utiliser que les seuls systèmes d'information homologués et ayant donc fait l'objet d'un avis d'aptitude informatique, au niveau requis, réserves éventuelles levées.

L'homologation de sécurité atteste formellement que le système est protégé conformément aux objectifs de sécurité fixés et que les risques de sécurité résiduels sont acceptés et maîtrisés.

La décision d'homologation est obligatoire et est un préalable à la mise en service opérationnelle du système d'information. Elle est prononcée par une autorité dite d'homologation, désignée par l'autorité assurant la responsabilité SSI de l'organisme. L'homologation décrit le périmètre du système déclaré apte au traitement d'informations.

3.3. Transport, stockage d'informations, de documents ou d'objets

Le Titulaire du marché, ses personnels et éventuels sous-traitants prendront toutes les dispositions nécessaires pour la protection des informations, documents et objets pendant le transport ainsi que contre le vol et la malveillance. Les dispositions relatives à l'expédition, la réception et le transport devront répondre aux exigences de la réglementation et en particulier de l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale.

Il est strictement interdit de transmettre via Internet des documents de niveau Secret ou Très Secret, quelle qu'en soit la forme (y compris dans un conteneur chiffré).

Dans le cas particulier de documents de niveau Diffusion Restreinte, il est possible de les transmettre par Internet sous réserve qu'ils soient protégés dans un conteneur chiffré. Tout document de niveau DR doit être transmis dans des conteneurs chiffrés avec un logiciel agréé par le CEA.

3.4. Accès au système d'information du CEA

Le Titulaire s'engage à respecter Les règles sur la protection des systèmes d'information.

En particulier :

- L'accès du personnel du Titulaire au système d'information du CEA est soumis à l'accord préalable du CEA.
- Les exportations des données sur support amovible ou impression sur papier sont interdites sans autorisation du CEA.

Le CEA s'autorise le droit de consulter les données générées par le Titulaire sur son système d'information.

La sensibilité des données générées par le Titulaire doit être en cohérence avec le réseau utilisé.

3.5. Publication, communication, exposition, publicité

Toute publication, communication, exposition par le Titulaire du marché, d'informations ou de matériels classifiés ou non classifiés du CEA sera soumise à l'accord préalable du CEA. Aucune publicité ne sera faite sans l'accord préalable écrit du CEA.

3.6. Achèvement des travaux

Sauf avis contraire précisé dans le présent plan contractuel de sécurité (fiche de clôture du plan contractuel de sécurité), le Titulaire s'engage à détruire tous les documents liés à la prestation.

3.7. Sous-traitance : obligations du titulaire

Si le CEA a autorisé le Titulaire d'un Marché classifié à recourir à la sous-traitance pour l'exécution de prestations classifiées, le plan contractuel de sécurité doit être rédigé ou mis à jour en conséquence et préciser :

- Le nom du ou des sous-traitants,
- Le niveau d'Habilitation requis.

Par la suite, le Titulaire doit préparer un plan contractuel de sécurité avec chacun des sous- traitants concernés. Il y a donc autant de plans contractuels de sécurité que de sous-traitants déclarés dans le plan contractuel de sécurité entre le Titulaire et le CEA.
Ces plans contractuels de sécurité (des sous-traitants) doivent être établis en conformité avec le plan contractuel de sécurité du marché entre le Titulaire et le CEA, en les limitant au strict besoin des prestations sous-traitées. Ils comportent ainsi les mêmes rubriques que le plan contractuel de sécurité, mais limitées aux besoins des prestations sous-traitées. Ils sont visés par le CEA. La mise en place et le suivi des plans contractuels de sécurité des contrats de sous-traitance sont effectués par le Titulaire du marché avec le CEA sous le contrôle du CEA. Ainsi les prestations classifiées objet de la sous-traitance ne peuvent être engagées avant l'acceptation et la signature des plans contractuels de sécurité du sous-traitant par l'Officier de sécurité du CEA.

3.8. Contrôles et inspections

Le CEA se réserve la possibilité de contrôler les mesures de protection mises en place par le Titulaire pour l'exécution du présent marché telles qu'elles sont décrites au chapitre « sensibilité et lieux d'exécution de la prestation ». A ce titre, il est autorisé, à tout moment et avec un préavis permettant d'établir les autorisations nécessaires, sans toutefois pouvoir excéder quinze (15) jours calendaires, à contrôler la bonne application de ces mesures par des visites et audits dans tout lieu d'exécution des prestations classifiées dudit marché.

4. FICHE DE RENSEIGNEMENT DU TITULAIRE ou du MANDATAIRE (si GME)

Société (Nom et Siret) :

Adresse :

En cas de GME, faire une fiche par co-traitant

4.1. Système d'information du CEA

Le Titulaire ☒ aura / ☐ n'aura pas accès au système d'information du CEA

Système d'information du CEA	Réseaux utilisés pour la prestation par le Titulaire		Justification du besoin
	Non sensible	☒ Oui / ☐ Non	**Gestion des demandes et suivi de la prestation**
	DR	☒ Oui / ☐ Non	**Sur PC Isolé accès aux organigrammes secondaires des clés du centre**
	Secret	☐ Oui / ☒ Non	
	Très Secret	☐ Oui / ☒ Non	

4.2. Système d'information du titulaire

☐ Si non concerné, cochez cette case

Système d'information du Titulaire	Sensibilité des systèmes utilisés pour la prestation		Remarque
	Non sensible	☒ Oui / ☐ Non	**Suivi administratif de la prestation**
	DR	☐ Oui / ☒ Non	
	Secret	☐ Oui / ☒ Non	
	Très Secret	☐ Oui / ☒ Non	

Les systèmes d'information ayant déjà fait l'objet d'une décision d'homologation par l'autorité qualifiée du Titulaire au niveau requis pourront être utilisés pour le présent marché, sans que leur périmètre de sécurité soit modifié, ils sont identifiés ci-après. Une procédure préalable d'aptitude informatique et d'homologation est obligatoire pour tous les autres systèmes d'information utilisés :

☒ Si non concerné, cochez cette case

Nom, adresse de ou des établissements concernés (SIRET) et référence du système du Titulaire, ou de l'ensemble de systèmes - niveau de sensibilité	Date et référence du dossier de sécurité informatique	Date et référence de l'homologation informatique
	Entrez une date	Entrez une date

5. LISTE DES DOCUMENTS ET OBJETS DR, S OU TS DETENUS PAR LE CEA ET MIS A LA DISPOSITION DU TITULAIRE SUR SITE

☐ Si non concerné, cochez cette case

Documents ou objets	DR	S	TS	Commentaires et/ou références
Organigrammes des clefs et cylindres du CEA Cadarache	☒	☐	☐	**Sur système d'information Isolé CEA**
Plan des bâtiments du Centre	☒	☐	☐	**Intranet CEA**
	☐	☐	☐	
	☐	☐	☐	

5.1. Liste de documents et objets Secret ou Très Secret ou DR Transmis au titulaire par le CEA

Pour le niveau Secret et Très Secret =
Marché avec détention d'Informations et Supports Classifiés

☒ Si non concerné, cochez cette case

Documents ou objets	DR	S	TS	Commentaires et/ou références
	☐	☐	☐	
	☐	☐	☐	
	☐	☐	☐	
	☐	☐	☐	

Nota : Cahier des Charges, plans, procédures DR seront à gérer comme défini dans l'IGI 1300

5.2. Aptitude Physique des locaux du Titulaire

Dans le cadre d'un marché classifié avec détention d'information une aptitude physique des locaux dans lesquels des informations ou supports classifiés sont détenus doit être délivrée par les services enquêteurs.

☒ Si non concerné, cochez cette case

ADRESSE ET LOCAUX (Identification précise)	
DECISION APTITUDE REFERENCE ET DATE	Entrez une date
DOSSIER DE DEMANDE D'APTITUDE (en cours) REFERENCE ET DATE	Entrez une date
NIVEAU D'HABILITATION demandée ou obtenue	Choisissez

6. LISTE DES DOCUMENTS ET OBJETS DR, S OU TS LIVRES PAR LE TITULAIRE AU CEA

☐ Si non concerné, cochez cette case

Documents ou objets	DR	S	TS	Commentaires et / ou références
Mise à jour des organigrammes des clefs du CEA Cadarache	X			Mise à jour sur pc CEA isolé des organigrammes des clés.

7. FICHE DE RENSEIGNEMENT DU SOUS-TRAITANT

Société (Nom et SIRET) :

Adresse :

Si sous-traitants multiples sur la prestation classifiée, faire une fiche par sous-traitant.

7.1. Système d'information du CEA

Le sous-traitant du Titulaire ☐ aura / ☒ n'aura pas accès au système d'information du CEA

Système d'information du CEA	Réseaux utilisés pour la prestation		Justification du besoin
	Non Sensible	☐ Oui / ☐ Non	
	DR	☐ Oui / ☐ Non	
	Secret	☐ Oui / ☐ Non	
	Très Secret	☐ Oui / ☐ Non	

7.2. Système d'information du sous-traitant

☒ Si non concerné, cochez cette case.

	Sensibilité des systèmes utilisés pour la prestation		Remarque
Système d'information du Titulaire	Non sensible	☐ Oui / ☐ Non	
	DR	☐ Oui / ☐ Non	
	SECRET	☐ Oui / ☐ Non	
	TRES SECRET	☐ Oui / ☐ Non	

Les systèmes d'information ayant déjà fait l'objet d'une décision d'homologation par l'autorité qualifiée du Titulaire au niveau requis pourront être utilisés pour le présent marché, sans que leur périmètre de sécurité soit modifié, ils sont identifiés ci-après. Une procédure préalable d'aptitude informatique et d'homologation est obligatoire pour tous les autres systèmes d'information utilisés :

☒ Si non concerné, cochez cette case

Nom, adresse de ou des établissements concernés (SIRET) et référence du système du Titulaire, ou de l'ensemble de systèmes - niveau de sensibilité	Date et référence du dossier de sécurité informatique	Date et référence de l'homologation informatique
	Entrez une date	Entrez une date

8. ENGAGEMENT

Le Titulaire du marché s'engage à mettre en œuvre les dispositions particulières de sécurité définies dans le présent plan contractuel de sécurité ainsi que les mesures de protection associées.

8.1. Engagement du titulaire

Le Titulaire s'engage :

- A mettre en œuvre, dans ses établissements participants aux travaux protégés, les mesures de protection prescrites par le présent plan contractuel de sécurité ainsi que par l'instruction générale interministérielle n°1300 sur la protection du secret de la défense nationale, l'instruction interministérielle n°901/SGDSN/ANSSI relative à la protection des systèmes d'information sensibles fixant les dispositions applicables aux Titulaires de marchés passés par le CEA en matière de protection de l'information Diffusion Restreinte (DR) déclinaison en règles de sécurité informatique.
- A ce que les personnes qui ont besoin d'avoir accès à des informations classifiées dans le cadre de l'exécution du marché soient habilitées au niveau approprié.
- A ce que tous les salariés (Titulaire et sous-traitants) qui ont accès à des informations ou supports classifiés soient préalablement informés de leur responsabilité en matière de protection desdites informations en vertu des lois et règlements appropriés.
- A signaler au CEA toute infraction effective ou supposée aux lois et règlements afférents à la protection des informations classifiées relevant du plan contractuel de sécurité.
- A appliquer l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle sur la protection du secret de la défense nationale ;
- A appliquer l'instruction interministérielle n°901/SGDSN/ANSSI relative à la protection des systèmes d'information sensibles ;

Une révision des mesures ou des niveaux de sensibilité définis dans le présent plan contractuel de sécurité pourra être effectuée sur ordre du CEA à son initiative ou sur proposition du Titulaire et après accord du CEA (autorité contractante).

CEA	***Titulaire***
Représentant de l'unité CEA CAD et Correspondant sécurité **(Date et signature)** Entrez une date	
Officier de sécurité CEA DAM **M. Eric JULLIAN** **(Date et signature)** Entrez une date	

PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE
Marché Classifié

☒ Version projet Diffusion : ☐ restreinte ☒ DL

Officier de sécurité CEA CAD **M Jérôme RISSO** **(Date et signature)** Entrez une date	**Officier de sécurité du Titulaire** **(Date et signature)** Entrez une date
Représentant du CEA **M. le Directeur du Centre CEA CAD** **M. Christophe BOURMAUD** **(Date et signature)** Entrez une date	**Le Titulaire du marché** **(date et signature)** Entrez une date

Nota : Le présent plan contractuel de sécurité doit être signé par le Titulaire et envoyé au CEA avant tout début de prestation.

A sa signature, elle remplace la version précédente du plan contractuel de sécurité.

Dans le cas d'un GME, chaque membre du groupement devra signer son propre plan contractuel de sécurité.

9. FICHE DE CLOTURE DU PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE (FICPCS)

Cette fiche doit être pré-remplie lors de la rédaction du plan contractuel de sécurité, puis doit être renseignée par le Titulaire et signée puis transmise au CEA dans le délai d'un mois à compter de la fin d'exécution des prestations classifiées sous peine d'application des pénalités prévues au marché. Les parties 1 à 3 sont dument complétées par le CEA lors de l'établissement du plan contractuel de sécurité.

En bleu : Données du CEA	**En rose : Données du titulaire**		
Partie 1			
AVEC DETENTION D'INFORMATIONS OU SUPPORTS CLASSIFIES	☐ DR	☐ S	☐ TS
AVEC ACCES AUX INFORMATIONS OU SUPPORTS CLASSIFIES	☐ DR	☐ S	☐ TS

PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE
Marché Classifié

☒ Version projet Diffusion : ☐ restreinte ☒ DL

MARCHE SENSIBLE	☐ DR		
Spécial France	☐		
Objet du Marché :			
N° de Marché :	Dates des prestations classifiées • Début prévu : • Fin prévue :		

Partie 2
ORGANISMES
AUTORITE CONTRACTANTE (émetteur)

Unité CEA concernée : *(CEA/Centre/Département/Service)*	Représentant du CEA (autorité contractante) :
Officier de Sécurité concerné : *(CEA/Nom de l'Officier de Sécurité du Centre)*	Adresse du CEA (autorité contractante) :

TITULAIRE (mandataire en cas de GME)	
Titulaire du Marché : Nom RCS :	Représentant du Titulaire :
Adresse du Titulaire :	

COTRAITANT 1 (en cas de GME)	
Cotraitant : Nom RCS :	Représentant du cotraitant :
Adresse du cotraitant :	

PARTIE 3 : le choix du CEA sera confirmé au moment de l'émission de la FICPCS (à l'achèvement des prestations classifiées)

Les informations, supports, documents, matériels seront :

- ☐ **Conservés par le Titulaire**
- ☐ **Détruits par le Titulaire**
- ☐ **Retournés au CEA**
- ☒ **Conservés par le CEA (livrables réalisés sur site CEA)**

INVENTAIRE des informations, supports, documents et matériels classifiés détenus par le Titulaire
Liste à produire ou à joindre en PJ au présent document
DEMANDE de conserver des informations, supports, documents et matériels classifiés par le Titulaire
Liste à produire ou à joindre en PJ au présent document

CEA	**Titulaire**
Représentant de l'unité CEA et Correspondant sécurité (date et signature) *Entrez une date*	

PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE
Marché Classifié

☒ Version projet Diffusion : ☐ restreinte ☒ DL

Officier de sécurité CEA CAD **M Jérome RISSO** **(Date et signature)** *Entrez une date*	**Officier de sécurité du Titulaire** **(Date et signature)** *Entrez une date*
Représentant du CEA CAD **M. le Directeur du Centre CEA CAD** **M. Christophe BOURMAUD** **(Date et signature)** *Entrez une date*	**Le Titulaire du marché** **(Date et signature)** *Entrez une date*
Cotraitant(s) (Si besoin insérer des lignes) **(Date et signature)** *Entrez une date*	

Destinataires :

- Titulaire (mandataire et cotraitants en cas de GME)
- CEA (autorité Contractante)
- Officier de Sécurité du Titulaire du marché
- Officier de Sécurité du CEA